

Chapitre 19

LOI DE CRÉDITS POUR 2020-2021 (IMMOBILISATION)

(Sanctionnée le 7 novembre 2019)

Attendu qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour payer les dépenses en immobilisation du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2021,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 143 028 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2021.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Entrée en vigueur

6. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2020.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2021

CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATION

<u>POSTE N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Bureau de l'Assemblée législative	275 000
2.	Finances (Collège de l'Arctique du Nunavut)	11 050 000
3.	Services à la famille	700 000
4.	Justice	6 900 000
5.	Culture et Patrimoine	800 000
6.	Éducation	8 330 000
7.	Santé	27 500 000
8.	Environnement	2 250 000
9.	Services communautaires et gouvernementaux	31 745 000
10.	Développement économique et Transports	10 035 000
11.	Société d'habitation du Nunavut	43 443 000
IMMOBILISATION : TOTAL		<u>143 028 000 \$</u>
CRÉDITS D'IMMOBILISATION : TOTAL		<u>143 028 000 \$</u>